

# NON au nouveau lycée privé Saint-Joseph

L'ensemble scolaire privé St Joseph d'Oyonnax prévoit d'ouvrir un lycée à la rentrée 2022, accueillant à terme 400 élèves. Une décision politique, qui se fait au détriment de l'enseignement public du Haut-Bugey et se légitime par un certain nombre de clichés.

« L'enseignement privé est financé exclusivement sur fonds privés »

**FAUX**

- **ETAT:** salaires des enseignants
- **REGION:**
  - \* Matériel (ex: inutiles et coûteux portiques de sécurité)
  - \* Manuels scolaires
  - \* Transports scolaires
  - \* Mise à disposition éventuelle de locaux d'internat...
- **MAIRIE:** projets divers éventuels

*C'est la Région qui le dit...*

« Les élus régionaux ont décidé dès 2016 d'étendre le soutien financier à l'investissement réalisé par les établissements privés [...]. [Les] lois Falloux, Astier et Rocard [...] permettent aux Régions d'intervenir sous forme de subventions aux investissements pour des travaux sur les locaux, l'acquisition d'équipements [...] ».

« La Région a [...] voté en février 2017 une augmentation de sa capacité de subventionnement des lycées privés, à 80 % ».

<https://www.auvergnhonealpes.fr/11-lycees.htm>

« Une enveloppe de 120 millions supplémentaires débloqués par la région sur le mandat pour soutenir les lycées privées ».

« La Région investit dans les lycées privés... »,

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes, 15/03/2019>.

*Mais en prime...*

Les établissements reçoivent une enveloppe de moyens proportionnelle à leur nombre d'élèves => 400 élèves dans le privé = -400 élèves dans le public = moins de moyens pour le public. Et les moyens baissent plus vite que le nombre d'élèves. Dans un contexte où depuis 2017, MM. Macron et Blanquer ont ôté par leurs réformes des moyens essentiels à l'enseignement public.

**+ de moyens au privé = - de moyens au public**  
**= - de personnels publics = des classes encore + chargées**

**FAUX**

« L'enseignement privé est ouvert à tou.tes mais il cultive l'excellence »

**Quand les établissements privés ont de meilleurs résultats scolaires et un meilleur climat, c'est au prix d'une sélection drastique:**

- **La qualité de l'enseignement est la même:** les enseignants titulaires du privé sous contrat ont la même formation que celles/ceux du public et passent un concours au contenu identique à celui du public.
- **La différence de résultats est due à la sélection des élèves:** directe (acceptation ou refus de dossiers, exclusion, redoublements imposés) ou indirecte (par les frais de scolarité).

**Résultat:** le privé concentre des jeunes bénéficiant d'un capital financier, culturel, symbolique plus importants. En général, ils/elles auraient eu de bonnes notes n'importe où... Dans les formations générales et technologiques privées, 63% des élèves sont d'origines sociales (très) favorisées (vs un peu moins de 43% des élèves dans le public); et un peu plus d'1/10<sup>e</sup> seulement des élèves du privé est d'origine défavorisée (vs presque 1/3 des élèves dans le public).

Source: Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance, « Les élèves du second degré », chap. 4, p. 87. <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-sur-les-enseignements-la-formation-et-la-recherche-2019-3806>.

On n'apprend pas tout seul, on ne se socialise pas tout seul. Les stratégies d'évitement des autres classes sociales par les CSP+\* créent une **ségrégation socio-spatiale** qui concentre les problèmes corrélés à l'origine sociale et produisent une dégradation du climat scolaire dans le public

## « Le lycée privé ne sera pas en concurrence avec les lycées publics »

**FAUX**

### L'offre de formation: un choix politique!

La réforme Blanquer a mis en place un système par spécialités que les élèves peuvent choisir. Mais un établissement ne peut proposer l'ensemble des combinaisons possibles: il fonctionne souvent en réseau avec d'autres lycées. Des élèves du public vont donc suivre des spécialités dans le privé, et vice versa. Les établissements privés bénéficient de dotations spécifiques lorsqu'ils accueillent des élèves du public sur certaines spécialités. Autrement dit: l'enseignement public sous-traite au privé certaines formations.

La carte des formations (pour le privé - souvent lié au diocèse catholique - et le public) se décide avec le Rectorat. Décider que des formations seront proposées dans le privé (payant) ou le public (gratuit) est donc un choix politique.

Une section de formation professionnelle « logistique » doit ouvrir dans le lycée, prétendument pour combler un trou dans la raquette de l'offre scolaire publique du secteur. Pourquoi cette formation n'est pas créée dans le public? Derrière cette formation logistique de XX élèves sur un lycée de 400, c'est bien un lycée d'abord général qui ouvre. Le lycée privé devrait siphonner le vivier des élèves actuellement en collège privé mais plus largement celui des enfants de CSP+ qui voudront profiter d'un meilleur climat scolaire.

### Parcoursup = concurrence entre élèves

La loi ORE instaure un accès de fait sélectif aux études supérieures: les candidat·es sont admis·es ou non dans les filières d'étude (même publiques) sur dossier. Pour avoir le plus de chances d'intégrer une filière, quasi obligé·e de passer par le privé?

### Concurrence entre établissements

Les familles préfèrent généralement pour leurs enfants le confort de petits établissements qui ont la réputation d'être plus agréables. Dans ces conditions: gros double lycée public de +/- 1500 élèves (Painlevé-Arbez Carme), petit établissement public de 600 élèves (X. Bichat), ou privé encore plus petit (400 élèves) (St Joseph): le choix n'est-il pas tout fait?

### Coïncidence? Actualisation au 15/04/2022

Plusieurs établissements scolaires de l'Ain ont reçu une DHG prévisionnelle pour 2022-2023 largement en-dessous de leurs besoins. La CGT Educ'action de l'Ain soutient les personnels des lycées Xavier Bichat (Nantua), La Plaine de l'Ain (Ambérieu), du collège Jean Rostand (Arbent) mobilisés pour reconquérir des moyens suffisants. Rappel: la CGT Educ'action exige depuis des mois la mise en place d'un plan d'urgence pour l'éducation, pour pallier à la dégradation du service public d'éducation accélérée par les réformes Blanquer, et aux effets de la situation sanitaire depuis deux ans.



Favoriser l'enseignement privé se fait au détriment de l'enseignement public. L'éducation ne peut être un bien de consommation sur un marché concurrentiel. La CGT Educ'action de l'Ain, au sein de la CGT Educ'action, soutient la nationalisation de l'enseignement privé, avec intégration de l'ensemble de ses personnels dans l'Éducation nationale, sous statut de fonctionnaire, pour un accès de tous et toutes au service public de l'éducation.

## SE SYNDIQUER CGT

Demande de contact à renvoyer par mail ou à l'adresse ci-dessous:

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

CGT Educ'action 01 - Maison des syndicats - 3 impasse Alfred Chanut - 01000 Bourg en Bresse - tél: 06 27 44 04 01